

COMMENT ALLIER SÉCURITÉ DE L'EMPLOI ET ÉQUILIBRE DU MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE ?

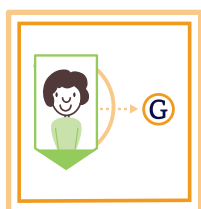
L'ASSOCIATION / PROFESSION SPORT LOIRET

L'association, administrée par 4 salariés permanents, emploie plus de 60 éducateurs qu'elle met à disposition de près d'une centaine de structures à but non lucratif du département et des communes voisines.

QUELS ENJEUX ?

- / Les secteurs du sport et de l'animation sont marqués de nombreux **EMPLOIS À TEMPS PARTIELS** ;
- / L'association, dont l'une des missions consistait à mettre à disposition des éducateurs pour des structures à but non lucratif du département, avait recours à **DES EMPLOIS MUTUALISÉS SUR LA BASE DE CDI**.
- / Les conventions de mise à disposition de ces éducateurs ne couvraient que sur **UNE ANNÉE SCOLAIRE**.

QUELLES ACTIONS ?



1

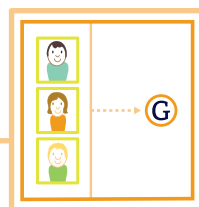
CRÉATION DU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

qui reprend, par délégation de l'association, l'activité de mise à disposition d'éducateurs.



QUELLE RÉPONSE ?

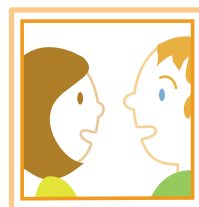
En 2011, l'association s'est constituée **EN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS**, pour asseoir son action en faveur d'un emploi associatif durable, et offrir un cadre juridique à son activité de création et de gestion d'emplois mutualisés.



2

DÉTACHEMENT

d'une partie de l'équipe de l'association au groupement d'employeurs



3

RÉUNIONS D'INFORMATION ET ENTRETIENS INDIVIDUELS

avec les associations du territoire destinés à présenter le service de mise à disposition



4

RECRUTEMENT

d'un chargé de développement pour déployer l'activité du groupement d'employeurs



5

SIGNATURE DE CDI

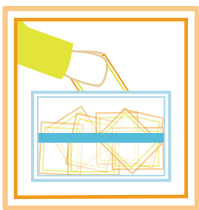
pour tous les salariés, et conventions à durée indéterminée avec les adhérents avec préavis de rupture de 3 mois



6

CONSTITUTION D'UN FONDS DE GARANTIE

par le groupement d'employeurs, pour pouvoir répondre aux décalages de trésorerie, et maintenir tous les salariés sur un contrat CDI



7

ÉLECTIONS DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

du groupement d'employeurs



QUEL BILAN ?

/ L'ENSEMBLE DES SALARIÉS du groupement d'employeurs a signé un contrat à durée indéterminée :
78 CDI signés pour la saison 2014/2015 dont 9 équivalents temps plein.

/ La participation aux élections des délégués du personnel a été MULTIPLIÉE PAR 3.

/ Constat d'une RESPONSABILISATION et d'une plus grande IMPLICATION des adhérents qui s'est traduite par l'élection de trois de leurs représentants au sein des instances délibératives de notre groupement d'employeurs.

POINTS DE VIGILANCE :

- / Réticence** des collectivités territoriales à s'engager sur la durée.
- / Baisse** des moyens financiers des structures adhérentes au groupement.



OUTILS POUR ALLER PLUS LOIN :

- / Acquisition** d'un logiciel de gestion RH
- / Création** d'une bourse d'emplois nationale spécifique aux métiers du sport et des loisirs :
<http://emploi.profession-sport-loisirs.fr/recherche-offre>
- / Projet** d'élaboration d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) en partenariat avec les acteurs locaux du monde associatif



PROFESSION SPORT LOIRET

L'association est adhérente à la Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs. Son activité consiste à professionnaliser les secteurs d'activités du sport et de l'animation, en mutualisant les besoins d'un grand nombre d'employeurs qui n'ont ni la nécessité, ni les moyens de recruter un animateur à temps plein toute l'année.

CONTACT

CHLOÉ RIVIÈRE, Chargée de développement,

02 38 81 81 39

developpement45@profession-sport-loisirs.fr